



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT COMPOSITION
DU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS
DE LA ROQUE D'ANTHERON**

Secrétariat Général
N° 2023/011

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- VU l'arrêté 12/80 du 28 janvier 1980 portant création du Comité « Feux de Forêts »
- VU le dernier arrêté n° 06/22 du 8 juin 2022 portant composition du Comité Communal des Feux de Forêts ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de mettre à jour la liste des membres du Comité Communal des Feux de Forêts.

ARRETE

ARTICLE 1er : La composition du Comité Communal des Feux de Forêts de La Roque d'Anthéron est modifiée de la façon suivante : **Président : Jean-Pierre SERRUS**

Membres :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Pierre BARANDON | - Isabelle BERNIER |
| - Françoise BLIN | - Alain BOURGUE |
| - Sylvie DE CESPEDES | - Sébastien CLAIN |
| - Gérard GARANTO | - Antoine GUCCIARDI |
| - Arnaud INNOCENT | - Gabrièle LARGUINAT |
| - Eliane LAUGIER | - Patrick MILAD |
| - Christophe MOREL | - Monique RAGUIN |
| - Karine SANCHEZ | - Patrick SANCHEZ |
| - Gabrielle SAOUIDIA | - Jean-Bernard SAGUE |
| - Nicolas SAVELLA | - Patrick TONNELIER |
| - Christine TONNELIER | - Charlotte VADEBLE |
| - Alain VERON | |

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 23 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Pierre SERRUS



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du service instructeur ci-dessus désigné.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication ou notification le

26 JAN. 2023

(Qualité et signature)

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19

Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence

Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr

Courriels : mairie@ville-laroquedantheron.fr omt@ville-laroquedantheron.fr

RECU EN PREFECTURE

le 31/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AI-013-211300843-20230123-ARR_SG_11_2